RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 07745
Numéro SIREN : 433 466 570
Nom ou dénomination : SUEZ

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2021 sous le numéro de dépôt 18255

SUEZ

Société Anonyme au capital de 2 513 450 316 euros
Siège social : Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE Cedex
433 466 570 R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DE LA DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 4 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 mars, Monsieur Bertrand Camus, Directeur Général de la société SUEZ, société anonyme au capital de 2 513 450 316 euros, dont le siège social est situé Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX (ci-après, la « Société »),

ETANT RAPPELE QUE :

- par décision du 27 octobre 2020, le Conseil d'administration de SUEZ a déterminé les principales caractéristiques de l'offre réservée aux salariés, appelée « Sharing 2021 », et a donné tous pouvoirs au Directeur Général, avec faculté de subdélégation à tout mandataire de son choix, pour mettre en œuvre Sharing 2021 ;

DECIDE ce jour, dans le cadre de la délégation du Conseil d'administration qui lui a été donnée lors des réunions précitées de fixer (i) la période de souscription/rétractation et (ii) le prix de souscription pour l'augmentation de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des bénéficiaires adhérents au Plan d'Epargne Groupe France (PEG) dans le cadre de la 28ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 12 mai 2020.

Période de souscription/rétractation

La période de souscription/ rétractation aura lieu entre le 5 mars 2021 et le 8 mars 2021 inclus.

Prix de souscription

Le prix de souscription des actions au titre de l'augmentation de capital réservée aux adhérents du PEG, en application de la 28ème résolution précitée, est égal à 85% de la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ sur le marché Euronext Paris, pendant les 20 jours de bourse précédant ce jour, soit 14,59 €.

La réalisation des augmentations de capital précitées est prévue le 18 mars 2021.

Bertrand Camus
Directeur Général

SUEZ
Société Anonyme au capital de 2 513 450 316 euros
Siège social : Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DÉFENSE Cedex
433 466 570 R.C.S. NANTERRE

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DE SUEZ
DU 18 MARS 2021

1. AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Etant rappelé que :

- par décision prise le 27 octobre 2020, le Conseil d'administration de la Société a déterminé les principales caractéristiques de l'augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne groupe Suez (« **PEG** »), opération appelée « **Sharing 2021** » mise en place dans le cadre de la 28ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 12 mai 2020 (l' « **Offre Réservée aux Salariés** ») et a donné tous pouvoirs au Directeur Général pour mettre en œuvre Sharing 2021 ;

- le Directeur Général a décidé, le 4 mars 2021, de fixer à **14,59 euros** le prix de souscription des actions, soit 85 % de la moyenne des cours de clôture de l'action SUEZ sur le marché Euronext Paris pendant les 20 jours de bourse précédant le 4 mars 2021 ;

Les dates de la période de souscription/ rétractation ont été fixées du 5 au 9 mars 2021 inclus.

Après avoir pris connaissance des demandes de souscription des bénéficiaires adhérents au PEG dans le cadre de la formule multiple (formule unique proposée) et du montant de l'abondement afférent à ces demandes de souscription ;

Le Directeur Général constate que :

Connaissance prise du bulletin de souscription du compartiment « **Suez actionnariat multiple 2021 France** » du FCPE « **Suez actionnariat France** », au titre des demandes de souscriptions des bénéficiaires adhérents au PEG et du montant de l'abondement afférent à ces demandes de souscription ;

Le Directeur Général de la Société constate que le nombre total d'actions souscrites par le compartiment « **Suez actionnariat multiple 2021 France** » du FCPE « **Suez actionnariat France** », s'élève à 10 976 645 actions ;

Décide que les 10 976 645 actions nouvelles seront émises par la Société pour un montant total de 160 149 250,55 euros, compte tenu du prix de souscription fixé à 14,59 euros et du traitement des rompus.

En conséquence de ce qui précède, le Directeur Général de la Société:

- CONSTATE que l'augmentation de capital réservée aux bénéficiaires adhérents du PEG dans le cadre de la 28ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 12 mai 2020 est réalisée,

- DÉCIDE de porter le capital de la Société de 2 513 450 316 euros à 2 557 356 896 euros par la création de 10 976 645 actions de 4 euros de valeur nominale chacune ; et

 - Rappelle que les actions émises au titre de l'augmentation de capital précitée porteront jouissance courante ;

 - Décide d'imputer l'ensemble des frais liés à cette augmentation de capital sur le montant des primes d'émission correspondantes ;

 - Décide de prélever sur ces primes d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;

 - Renvoie à une décision ultérieure éventuelle le fait de traiter les conséquences des défauts de paiement.

2. MODIFICATIONS DES STATUTS

En conséquence de l'augmentation de capital ci-dessus, le Directeur Général de la Société :

- Décide de modifier l'article 6 des statuts qui est désormais rédigé comme suit :

 « ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

 *Le capital social est fixé à la somme de deux milliards cinq cent cinquante-sept millions trois cent cinquante-six mille huit cent quatre-vingt-seize euros (*2 557 356 896 *€). Il est divisé en six cent trente-neuf millions trois cent trente-neuf mille deux cent vingt-quatre* (639 339 224) *actions d'une valeur nominale de quatre (4) euros chacune »*

- Confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer tous actes, dépôts, formalités et publications nécessaires ;

- confère tous pouvoirs à Monsieur Hervé Lavisse, avec faculté de subdéléguer, à l'effet de mettre en œuvre cette décision et de conclure et signer toutes lettres d'instructions, déclarations et, plus généralement, tous documents qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Bertrand Camus
Directeur Général